

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi six avril à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Sébastien NORMAND, Olivier LE BRAS, Françoise RAOULT, Ronan PRUD'HOMME, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Josselin BOIREAU, Monique KERMARC, Françoise GALLOU, Hervé DERRIEN, Hélène RUMEUR, Emilie MESSAGER, Yvon POULIQUEN, Jocelyne PROUFF, Frédérique STEPHAN, Yves ROLLAND, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Marylaure POULIQUEN (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Martine RECEVEUR, Jacques POULIQUEN, Armelle CAROFF-BLOC'H, Marc MADEC, Patrick LE MERRER, Florence CHARLOU, Thierry BOURGOIN, Marie-Aude LE BORGNE, Pierre-Antoine DEAL (pouvoir donné à Florence CHARLOU), Sophie GALLOUEDEC, Erwan PIERRE, Nicolas LOZAC'H, Mickaël DOSSAL (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Jean-Pierre MAZE (pouvoir donné à Thierry BOURGOIN)

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 19 Votants : 21 Quorum : 17

Carolyn ENGEL-GAUTIER a été élue secrétaire de séance.

Avant d'entamer la séance, Mme le Maire propose à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de TREBES et en y associant les personnes cibles du terrorisme et de l'obscurantisme, en raison de leur couleur de peau, leur race ou leur religion.

Arrivée en cours de séance de Mme Martine RECEVEUR, Mme Armelle CAROFF-BLOC'H, M. Patrick LE MERRER, Mme Florence CHARLOU et M. Thierry BOURGOIN.

- Lecture abrégée du compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2018 par Françoise GALLOU, secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 a été adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu en mairie, émanant d'un citoyen de la commune, félicitant l'équipe communale pour le choix du recrutement de Jonathan ABGRALL, intégrant ainsi dans le milieu du travail une personne ayant un handicap.
- Mme le Maire propose que le point relatif à la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association soit traité à l'issue du vote du budget de la commune. Accord du CM.

Arrivée en cours de séance de M. Marc MADEC.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE, CODE CM180401

Mme le Maire rappelle que pour la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, l'excédent de fonctionnement 2017 est de 452 975,10 € et l'excédent d'investissement 2017 est de 116 348,45 €, représentant un excédent global de 569 323,55 €.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'année 2017 au Budget Primitif de l'année 2018 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 320 975,10 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, 132 000 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 116 348,45 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Affectation des résultats 2017	Investissement	Fonctionnement
Affectation du résultat au 1068	320 975,10	
Report du résultat d'investissement au 001	116 348,45	
Report du résultat de fonctionnement au 002		132 000,00

Mme le Maire rappelle que l'année passée, le montant conservé en section de fonctionnement était de 180 000 € et qu'il est plus prudent de réduire ce montant. Cette diminution est aussi le résultat de la maîtrise et de la rigueur des dépenses de fonctionnement.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM180402

Mme le Maire rappelle que pour le budget annexe du lotissement de Gorre Loc l'excédent de fonctionnement 2017 est de 22 654,50 € et le déficit d'investissement est de 92 868,59 €, représentant un déficit global de 70 214,09 €.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'année 2017 au Budget Primitif de l'année 2018 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 22 654,50 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 92 868,59 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2017	Investissement	Fonctionnement
Report du résultat d'investissement au 001	-92 868,59	
Report du résultat de fonctionnement au 002		22 654,50

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM180403

Mme le Maire rappelle que le déficit d'investissement 2017 est de 528,00 €.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de l'année 2017 au Budget Primitif de l'année 2018 ainsi qu'il apparait sur le tableau ci-dessous soit 528,00 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2017	Investissement
Report du résultat d'investissement au 001	-528,00

Arrivée en cours de séance de M. Jacques POULIQUEN.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2018, CODE CM180404

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal de la commune nouvelle a délibéré en 2017, afin d'appliquer une unification de la fiscalité sur le territoire et notamment une application des taux moyens pondérés calculés par les services de l'Etat et un lissage sur 5 ans des taux. Elle indique qu'à l'automne 2017, il n'y a pas eu de remarque particulière émise par la population sur les feuilles d'impôt, démontrant ainsi une bonne harmonisation pour les contribuables de la commune nouvelle.

Ainsi, elle propose de maintenir ces taux en 2018, proposition validée par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Le taux de la taxe d'habitation est de 17,26 %
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 21,95 %
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est de 34,06 %.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL, Code CM180405

Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2018 de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 2 850 000 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 2 363 180 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 674 592
Chapitre 012 : 1 036 585
Chapitre 014 : 1 800
Chapitre 022 : 15 000
Chapitre 65 : 760 002
Chapitre 66 : 40 800
Chapitre 67 : 561
Chapitre 023 : 320 000
Chapitre 042 : 660

Recettes

Chapitre 002 : 132 000
Chapitre 013 : 45 000
Chapitre 70 : 264 245
Chapitre 042 : 45 000
Chapitre 73 : 1 517 919
Chapitre 74 : 777 415
Chapitre 75 : 67 400
Chapitre 76 : 30
Chapitre 77 : 991

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 020 : 10 000
Chapitre 040 : 45 000
Chapitre 16 : 175 800
Chapitre 20 : 34 200
Chapitre 21 : 211 305
Chapitre 23 : 1 286 235
Chapitre 041 : 600 640

Recettes

Chapitre 001 : 116 348,45
Chapitre 021 : 320 000
Chapitre 024 : 28 800
Chapitre 10 : 511 424,55 (dont art 1068 : 320 975,10)
Chapitre 13 : 585 307
Chapitre 16 : 200 000
Chapitre 041 : 600 640
Chapitre 040 : 660

Mme le Maire donne des explications complémentaires liées aux principales dépenses et recettes du budget primitif, chaque membre du conseil municipal ayant reçu un projet de BP 2018 validé, à l'unanimité, par la commission des finances. A partir d'un diaporama, elle explique les différents chapitres des deux sections, présentés en pourcentage.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à :

* Chapitre 011 - Charges à caractère général (24 %) : achat de prestations de services pour le restaurant scolaire ; fournitures de petit équipement pour l'ensemble des services et les travaux en régie (dont travaux rue de la gare : sanitaires publics et barrières de circulation) ; acquisition de vêtements de travail pour les services techniques ; fournitures administratives pour les mairies et la bibliothèque ; achat de livres, CD, DVD pour la bibliothèque à hauteur de 2,50 €/habitant ; contrat de prestations de services avec Tilde, provision pour accompagnement de la commune pour la DSP de Ti Ar Bleizig, entretien de bâtiments, de voirie et réseaux ; entretien de matériel roulant des services techniques ; location d'une classe mobile à l'école ; contrats de maintenance ; assurances de la collectivité ; crédits divers pour prestation droit du sol – Morlaix Co, prestation pour document unique ; crédit pour une étude de téléphonie ; crédit pour programmation culturelle ; publications des bulletins semestriels d'information ; crédits pour animation bibliothèque et journée écocitoyenneté.

* Chapitre 012 - Charges de personnel (36 %) : ce chapitre regroupe tous les articles liés aux frais de personnel (rémunérations, charges, assurances), cotisations au CNAS (comité national d'action sociale) pour les agents.

* Chapitre 014 – Atténuation de produits : dégrèvement de la taxe foncière non bâtie pour les jeunes agriculteurs et contribution au FPIC.

* Chapitre 022 – Dépenses imprévues : crédit identique à 2017.

* Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (11 %) : crédit identique à 2017 confirmant la volonté de la collectivité de financer ses investissements par de l'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement

* Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (27 %) : indemnités des élus ainsi que cotisations retraite et de sécurité sociale, formation des élus ; contribution aux organismes de regroupement (SIVU du Queffleuth, association des sept calvaires, village étape, SIMIF, HEOL...) ; contribution aux écoles privées du Sacré Cœur et de Sainte Jeanne d'Arc sous contrat d'association, subvention à la caisse des écoles, subvention au CCAS ; participations aux autres organismes publics (DSP Ti Glas + TAP + DSP Ti Ar Bleizig) ; subventions aux associations. Cette année, un subvention est prévue à l'amicale des pompiers afin de verser aux anciens pompiers la retraite réglée précédemment par le SIVU du centre de secours, aujourd'hui disparu.

* Chapitre 66 (1,43 %) – Charges financières : remboursement des intérêts des emprunts.

* Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : ce chapitre regroupe des titres à annuler, sur exercices antérieurs.

Les principales recettes de fonctionnement correspondent à :

* Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté : affectation du résultat de fonctionnement

* Chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre représente une provision pour des remboursements d'assurance pour d'éventuels arrêts de travail des agents.

* Chapitre 70 – Produits des services du domaine et vente (9 %) : redevances d'occupation du domaine public communal (Ti Glas, Ti Ar Bleizig, Orange, ERDF, GRDF...) ; redevances droits et services à caractère culturel (abonnements à la bibliothèque) ; redevances droits et services (cantine, EPAL, aide aux devoirs...), redevances par d'autres redevables (maison du tourisme, syndicat du haut Léon).

* Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ce crédit représente principalement une provision des travaux et fournitures réalisés dans le cadre des travaux en régie faits par les services techniques. Cette opération comptable (idem dépenses d'investissement) permet la récupération de la TVA, par le biais du FCTVA.

* Chapitre 73 – Impôts et taxes (53 %) : contributions directes ; attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire Morlaix Co ; taxe afférente aux droits de mutation.

* Chapitre 74 – Dotations et participations (27 %) : DGF (dotation globale de fonctionnement), DSR (dotation de solidarité rurale) ; remboursement pour fonds d'amorçage TAP, subvention pour document unique ; subvention de Morlaix Co pour transports scolaires à Loc-Eguiner et participation entretien ZAE ; participations diverses collège pour équipements sportifs, Babilou et CEJ CAF.

* Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles (location bâtiments communaux) ; redevance DSP crématorium ; provision pour remboursement sinistres assurances.

Les principales dépenses d'investissement correspondent à :

* Chapitre 020 – Dépenses imprévues : crédit inscrit, par prudence.

* Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ce crédit représente principalement une provision des travaux et fournitures réalisés dans le cadre des travaux en régie faits par les services techniques. Cette opération comptable (idem recettes de fonctionnement) permet la récupération de la TVA, par le biais du FCTVA.

* Chapitre 041 – Opérations d'ordre (opérations patrimoniales) (25 %) : ce crédit représente le coût de construction de l'école hors honoraires de maîtrise d'ouvrage SAFI. Il permet la récupération de la TVA, via le FCTVA en raison de l'exclusion du FCTVA du compte 238 où sont versées les avances à la SAFI en tant que maître d'ouvrage.

* Chapitre 16 – Emprunts et dettes (7,43 %) : remboursement du capital de la dette.

* Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : frais d'étude (cuisine centrale) ; logiciel cimetière commune nouvelle et en particulier cimetière de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec.

* Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (9 %) : achat terrain MALLEGOL et « Lit d'Eau », remplacement main courante terrain de football, travaux sur vestiaires terrain de football ; travaux sur église et ossuaire ; achat panneaux de signalisation ; achat matériel services techniques (petit matériel) ; achat mobilier et matériel informatique nouvelle école ; matériel informatique mairie ; achat matériel et outillage incendie ; achat cabanon jardin partagé de Penfo, ; achat matériel pour entretien terrains de football dans le cadre de la démarche zérophyto ; achat mobilier et matériel (restaurant scolaire, réfrigérateur salle du Quinquis, illuminations de Noël pour Loc-Eguiner, sèche-linge multi-accueil, structure de jeux, mobilier extérieur...)

* Chapitre 23 – Immobilisations en cours (54 %) : travaux mairie (toiture mairie) ; honoraires mandat SAFI pour école ; travaux église (maîtrise d'œuvre), travaux de restauration intérieure de la salle des fêtes; aménagement cité Bel Air, éclairage public, travaux de démolition du « Lit d'Eau » ; voirie communale ; travaux sur plusieurs rues (rues de la gare et conception aménagement rue des genêts, rue Lividic, venelle des jardins, résidence des genêts); versement SAFI pour ZAC Penn Ar Park et avance SAFI pour maîtrise d'ouvrage école.

Les principales recettes d'investissement correspondent à :

* Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement : excédent d'investissement 2017 reporté.

* Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation.

* Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : vente des longères et vente de terrains dans le cadre de régularisations foncières

* Chapitre 10 – Dotations, fonds divers (22 %) : FCTVA (fonds de compensation de la TVA pour dépenses d'entretien et FCTVA l'année N pour les communes nouvelles) ; taxe d'aménagement ; excédent de fonctionnement capitalisé.

* Chapitre 13 – Subventions d'investissement (25 %) : ce chapitre rassemble les subventions émanant de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Morlaix Co (fonds de concours et aides) pour le financement des dépenses d'investissement de la collectivité.

* Chapitre 16 – Emprunts : ce chapitre rassemble un emprunt d'équilibre.

Mme le Maire souligne que ce budget, validé par la commission des finances, prévoit l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 200 000 € qui ne sera pas contracté.

Mme le Maire souligne que le chapitre des frais de personnel est contenu grâce notamment à la mutualisation du personnel au sein de la commune nouvelle et aussi en raison du non remplacement des absences courtes du personnel, sauf au restaurant scolaire. D'autre part, la subvention de la commune au CCAS est moins importante car le CCAS est si actif qu'il bénéficie de recettes telles les coupes de bois, les automnales et bénéficie des activités proposées par le dispositif « Vas y ».

Elle fait part à l'assemblée de son inquiétude face à la loi sur la taxe d'habitation en mentionnant qu'elle n'est pas supprimée mais compensée par l'Etat, en espérant que cette compensation soit poursuivie dans la durée.

Elle ajoute que les travaux du complexe associatif concernant principalement des travaux intérieurs d'électricité, de peinture et de remplacement des faux-plafonds. L'achat d'équipement pour les classes de la nouvelle école concerne deux classes sur six grâce au renouvellement progressif du mobilier au cours des trois dernières années.

Les travaux sur la voirie communale (90 000 €) diminuent légèrement en 2018 mais ne concerneront que la voirie : en 2017, sur le crédit de 120 000 €, un montant de 20 000 € avait été attribué aux trottoirs.

Par ailleurs, la commune reste dotée d'un endettement raisonnable même si des emprunts ont été contractés en 2017. Ainsi, la dette par habitant s'élève à 569 € en 2018 et passera à 512 € en 2019 pour une moyenne des communes de même strate de population, de 635 € au niveau du département, de 694 € au niveau de la région et de 676 € au niveau national. Ce ratio de l'endettement représente un gage de prudence pour l'avenir.

Pour conclure cette présentation, Mme le Maire précise que ce budget 2018 finalisera plusieurs chantiers en cours : cité Bel Air, école et toiture de la mairie.

Elle mentionne que ce budget a été bâti avec rigueur, en fonctionnement, grâce au suivi rigoureux mené par les services et avec prudence, en investissement, celui-ci étant raisonné et à la mesure des capacités de la commune.

Mme Gaëlle ZANEGUY estime que ce budget traduit une vraie politique dédiée aux familles, à l'enfance et à la jeunesse grâce aux DSP avec TI Glas et TI AR Bleizig, à la construction de l'école et aux équipements des aires de jeux. Ce budget reflète une commune dont la population est jeune.

Mme Françoise RAOULT souligne l'importance des aménagements sur le territoire communal mais aussi au sein des locaux associatifs et sportifs.

M. Stéphane LOZDOWSKI souligne la dynamique des investissements menés sur la commune pour l'enfance-jeunesse mais pas au détriment du reste de la population. Il touche toutes les strates de la population et cite ainsi l'exemple de l'aménagement de la cité Bel Air où la qualité de la vie des résidents de la cité a été améliorée. Lors de la confection du budget, la maîtrise budgétaire demeure toujours à l'esprit, conclut-il.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, le budget primitif 2018 du budget principal de la commune.

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION, CODE CM180406

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux deux écoles privées de la commune, à savoir l'école du Sacré Cœur sur le territoire de la commune déléguée de SAINT-THEGONNEC et l'école Sainte Jeanne d'Arc sur le territoire de la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, une participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Mme le Maire indique qu'en application des textes en vigueur concernant le financement des écoles privées, il revient aux écoles privées de solliciter une participation des communes extérieures dont les élèves fréquentent l'école.

Pour cette année scolaire 2017-2018, en fonction de l'avis de la commission des affaires scolaires, Mme le Maire propose le versement d'un forfait de 773,47 € par enfant de la commune, représentant des montants de :

- 92 816,40 € pour 120 élèves scolarisés à l'école du Sacré cœur
- 17 016,34 € pour 22 élèves scolarisés à l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Afin de limiter l'effet de l'évolution des effectifs de l'école du Sacré Cœur, Mme le Maire propose le versement d'une dotation forfaitaire complémentaire de 2 500 €, portant à 95 316,40 € le montant total de la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Les crédits sont inscrits au BP 2018, au c/6558. Les subventions seront mandatées aux écoles, en deux versements : le premier intervenant en avril et le second en septembre.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, Code CM180407

Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2018 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 187 323,71 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 149 847,68 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 55 625
Chapitre 042 : 131 693,71
Chapitre 65 : 5

Recettes

Chapitre 002 : 22 654,50
Chapitre 042 : 56 979,09
Chapitre 70 : 38 825,12
Chapitre 74 : 68 865,00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 : 92 868,59
Chapitre 040 : 56 979,09

Recettes

Chapitre 040 : 131 693,71
Chapitre 16 : 18 153,97

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, le budget primitif 2018 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE PROXIMITE, Code CM180408

Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2018 du budget annexe du commerce de proximité, sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 302 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 : 528,00
Chapitre 21 : 1 472,00
Chapitre 23 : 300 000,00

Recettes

Chapitre 13 : 219 500,00
Chapitre 16 : 82 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, le budget primitif 2018 du budget annexe du commerce de proximité.

Deux dossiers déposés par deux porteurs de projet sont actuellement à l'étude à la CCI, indique Mme le Maire.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX AU SEIN DE L'ENCLOS DE L'EGLISE NOTRE DAME DE SAINT-THEGONNEC, CODE CM180409

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien sont nécessaires au sein de l'enclos de l'église Notre Dame de Saint-Thégonnec : charpente, traitement des bois et maçonneries, sécurisation clocheton de l'ossuaire, calfeutrement vitrail, estimés à un montant de 19 982,95 € HT.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux ;

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions auprès des organismes financeurs (DRAC, Région, Département...)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL – RENOVATION D’UN BATIMENT AVEC CREATION D’UNE SALLE D’EXPOSITION (TRAVAUX D’ACCESSIBILITE ET DE RENOVATION THERMIQUE), CODE CM180410

Mme le Maire indique que l’office du tourisme dispose actuellement d’une salle d’exposition, située à l’étage. En conséquence, elle propose de rénover le bâtiment communal accolé à l’office du tourisme en y aménageant une salle d’exposition aux normes d’accessibilité (rez de chaussée) et en intégrant, dans cet aménagement des travaux liés aux économies d’énergie. Ces travaux de rénovation thermique du bâtiment permettront ainsi de faire des économies de fonctionnement en termes de dépenses énergétiques.

En effet, la commune, grâce à son patrimoine architectural, accueille, tout au long de l’année, de nombreux visiteurs. Ce bâtiment permettra donc d’accueillir des expositions tout au long de l’année.

Le coût prévisionnel de l’opération est estimé à 85 000 € HT. Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local) et d’adopter le plan de financement prévisionnel, celui-ci peut toutefois être révisé selon les attributions de subventions.

Mme le Maire indique que la commune avait sollicité en décembre 2017 une DETR (dotation d’équipement aux territoires ruraux) mais les services de l’Etat ont fléchi ce dossier vers la DSIL. Elle ajoute que les enveloppes au titre de la DSIL ont été renforcées, permettant ainsi aux collectivités locales de la solliciter et de réduire en conséquence, leur participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 27 voix pour et 4 abstentions, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention, au titre de la DSIL, suivant le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Estimation de la rénovation d’un bâtiment avec création d’une salle d’exposition : accessibilité et travaux de rénovation thermique	85 000,00	DSIL (40 %)	34 000,00
		Autofinancement	51 000,00
HT	85 000,00 €	HT	85 000,00 €

OBJET : MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LE SPECTACLE DU 28 AVRIL 2018, CODE CM180411

Mme le Maire indique qu’en vue de l’organisation d’une pièce de théâtre devant se dérouler le 28 avril, le conseil municipal doit fixer les tarifs qui seront encaissés par le biais d’une régie de recettes. Une proposition de tarifs est soumise à l’assemblée :

Pièce de théâtre « Le Bonheur »	5 € par personne (gratuit pour les moins de douze ans)
---------------------------------	--

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal, donne un AVIS FAVORABLE à cette proposition.

12 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle

- Commerce : étude en cours à la CCI de deux candidatures.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Caisse des écoles : réunion avec étude du budget le 10 avril
- La commission est très satisfaite des crédits alloués au budget 2018 à l'enfance-jeunesse.

Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Cité Bel Air : réalisation des enrobés le 9 avril
- Remise, au cours de la semaine 15 par ING des levers topographiques demandés dans les rues concernées par les modifications de circulation, dans le centre bourg et aux abords des écoles : travail de la commission à suivre

Commission affaires sociales

- Succès de l'après-midi intergénérationnelle, action à renouveler
- Date à retenir : chasse aux friandises le 14 avril, dans l'après-midi, en lien avec la maison de retraite Ste Bernadette : Mme RECEVEUR sollicite l'aide des membres du Conseil Municipal
- Préparation de l'après-midi Gwen Ha Du dans le cadre du dispositif « Vas-Y »

Mme le Maire note que le dispositif « Vas Y » est une belle opération en apportant de nombreuses actions aux personnes de plus de 60 ans qui adhèrent beaucoup aux activités. Ainsi, le CCAS multiplie ses actions, sans impact sur les finances de la commune.

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture

- Plusieurs rencontres sont à venir, en lien avec Morlaix Communauté, concernant le PLUi-H.
- Présentation de la démarche lors du CM du mois de mai
- Finalisation des orientations issues du PADD, lors du CM du mois de juillet.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Prochaine réunion prévue le 25 avril afin de finaliser la proposition de l'attribution des subventions.
-

13 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente SCI PICHON SEITE – Bien situé au lieu-dit « Marques »
- Vente EARL de KERGOAT – Bien situé au lieu-dit « Pennaneach Saveol »
- Vente Département du FINISTERE – Bien situé au lieu-dit « Le Keff »
- Vente PROVOST – Bien situé 1, rue Bellevue
- Vente QUEFFELEC – Bien situé au lieu-dit « Koad Ar C'hastel »

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements Fondation de France pour don de 1 500 € : ouragan IRMA
- Installation d'un SRO (sous répartiteur optique) en bord de RD 111, au lieu-dit « Ty Croas » dans le cadre du déploiement de la fibre optique (programme Bretagne Très Haut Débit).
- Accord de la commune pour inscription dans la liste prioritaire 2018 du nouveau dispositif, proposé par l'Etat, de couverture ciblée qui implique une prise en charge complète de la réalisation des infrastructures par les opérateurs privés afin de traiter le problème de zone blanche de téléphonie mobile, sur la partie éguinéenne du territoire de la commune. Dans un premier temps, les communes devaient être maître d'ouvrage de ces travaux, évalués à environ 80 000 €, puis solliciter des subventions et mener l'opération. Face à cette articulation, l'AMF a saisi les services de l'Etat demandant que celui-ci soit maître d'ouvrage.
- Appel aux conseillers municipaux : trail du Tro Milinou le 15 avril, organisé par l'APE de l'école Ste Jeanne d'Arc.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etude de faisabilité cuisine centrale	SAFI - 29	25 950 € HT
Etude de conception et d'aménagement – rues de la Gare, des genêts, Lividic...	ING Concept - LANDIVISIAU	6 000 € HT

M. Stéphane LOZDOWSKI précise que le marché relatif à l'étude de faisabilité d'une cuisine centrale a été attribué suite à une analyse des cinq offres reçues, suivie d'une audition de quatre candidats. Seuls trois se sont déplacés. La commission qui a procédé aux auditions était composée, outre Mme le Maire et M. LOZDOWSKI, d'un représentant de l'entreprise BOSCH et de deux représentants de l'EHPAD Ste Bernadette.

14 – INTERVENTIONS DIVERSES :

-Mme Armelle CAROFF-BLOC'H demande quand les travaux de la rue de la Gare sont prévus. Mme le Maire souligne qu'un dossier des produits des amendes de police devra être adressé au Conseil Départemental pour le 22 mai. Une rencontre avec les riverains et les usagers doit également se tenir afin de présenter le pré-projet. Les travaux pourraient être envisagés au cours du dernier trimestre 2018.

-M. Nicolas LOZAC'H demande des précisions sur le dossier de téléphonie. Mme le Maire indique que la commune a jusqu'au 15 avril pour communiquer sur le lieu souhaité pour l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie. Un opérateur établira ensuite un porteur à connaissance, qui sera à la disposition du public. Bien que portée par un opérateur, l'antenne sera multi-opérateurs et couvrira donc la zone quelque soit l'opérateur de chacun.

Mme le Maire ajoute que le réseau Orange sera également bientôt renforcé par la pose de deux antennes le long de la voie ferrée.

« Le réseau de téléphonie ne sera que plus accessible » conclut-elle.

-M. Josselin BOIREAU souhaite alerter le Conseil Municipal sur la diminution de 30 %, en 15 ans, de la population d'oiseaux, de 80 % des insectes et également conséquente des chauve-souris. Ce problème reflète une perte de la biodiversité et une perte de la qualité de l'environnement et a également un impact sur l'être humain, martèle M. BOIREAU. A l'échelon communal, il peut aussi être souligné en intégrant notamment de la biodiversité dans la nouvelle école, par la pose de nichoirs, en permettant aux acteurs du territoire de reconstituer les haies et les talus.

Mme le Maire estime qu'au sein de chaque projet communal, la notion d'environnement doit être introduite avec notamment le logement pour les animaux et consciente des risques pour le bien de l'humanité, juge qu'il est nécessaire de conserver la biodiversité dans les campagnes.

M. LOZDOWSKI souligne la prise de conscience, depuis quelques années, notamment par le biais des enfants, de la qualité de l'eau et du regain d'attention de l'environnement.

M. Hervé DERRIEN met en avant le paradoxe de l'augmentation de la population humaine sur la planète avec la diminution des animaux.

-Mme Carolyn ENGEL-GAUTHIER fait un point bref sur les travaux de construction de l'école : en raison de mauvaises conditions météorologiques, les travaux de voirie et de plantation aux abords ont pris du retard. Les travaux à l'intérieur se poursuivent. Les avenants d'un montant de 8 138,63 €, à ce jour, représentent moins de 1 % du montant initial des travaux.

Clôture de la séance à 20 h 50

Affiché le 11 avril 2018.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	